



Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR OBLI EUROPE

Part C, Part D, Part E, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbepam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

DÉLÉGATION TOTALE DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V la totalité de la gestion financière du portefeuille du FCP et une partie de la gestion des risques du portefeuille du FCP.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice composite 70 % Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), hors titres d'État.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice composite 70 % Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y, indices publiés par Bloomberg.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence (l'indice composite 70 % Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y). La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indice Bloomberg Euro Treasury 5-7y, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États membres de la zone euro libellés en euro, et ayant une maturité comprise entre 5 et 7 ans.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les émetteurs quasi-publics de la zone euro et supranationaux qui sont libellés en euro et qui ont une maturité comprise entre 5 et 7 ans.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90 % de l'actif net.

Le processus d'analyse extra-financière et de prise en compte de cette analyse est différent pour la partie investie en titres d'États (obligations souveraines) et la partie investie en titres d'émetteurs privés et quasi-publics (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques).

Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP.

A contrario, les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection de ces émetteurs

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs (émetteurs privés et quasi-publics) qui composent l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Déléataire de Gestion Financière, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Déléataire de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Déléataire de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

L'analyse réalisée par le Déléataire de Gestion Financière est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related est un indice représentatif des émetteurs quasi-publics de la zone euro, des émetteurs supranationaux et de certains émetteurs privés de la zone euro (agences nationales non-garanties, ou sponsorisées, et entreprises publiques), dont les émissions sont libellées en euro et dont la maturité est supérieure à 1 an. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Government-Related est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de gestion.

In fine, le Délégué de Gestion Financière reste seul juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière. Le Délégué de Gestion Financière est également susceptible d'exclure des émetteurs en raison de ses politiques sectorielles et du risque de durabilité.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR du portefeuille, calculée sur les investissements dans des émetteurs privés et quasi-publics, meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP, calculée sur les investissements dans des émetteurs privés et quasi-publics, respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Délégué de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le FCP pourra intervenir sur l'ensemble des classes d'actifs obligataires, telles que les obligations d'États (en dehors de l'Univers d'Analyse prévu pour les émetteurs privés et quasi-publics), quasi-publics, privées, à taux fixe et/ou à taux variables, et les obligations indexées sur l'inflation.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement permettant d'identifier et de chercher à tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée. L'allocation entre les sources de valeur ajoutée peut évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché et des anticipations de rendement du Délégué de Gestion financière, établies dans les comités d'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance principalement européens, tout en cherchant à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- gestion de la sensibilité globale et par pays en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [4; 7];
- choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement...);
- allocation entre les émissions du secteur souverain, quasi public, privé tant pour chercher à bénéficier de rendement additionnel que pour générer des plus-values;
- dynamisation par une gestion active de l'exposition aux devises dans un cadre de risque maîtrisé;
- dynamisation par l'investissement en stratégies de gestion alternative.

Pour les investissements dans les émetteurs privés et quasi-publics, les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse mais ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des valeurs appartenant à l'univers global de dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi publics, dans la limite de 10 % de son actif net et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et obligation vertes émises par des émetteurs souverains) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Tableau de synthèse :

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		4	7
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone euro	75 %	110 %
	Hors zone euro	0 %	25 %
Risque de change		0 %	25 %
Devises		Euro: 75 % minimum OCDE hors euro: 25 % maximum Devises émergentes maximum: 0 %	
Emetteurs de pays émergents		0 %	10 %

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-après.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro.

Ces titres sont soit des titres souverains, des titres supranationaux, des titres publics ou semi publics, soit des titres privés (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les pays de ces émetteurs peuvent être, dans la limite de 10 % de l'actif net, des pays émergents.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité), le Délégué de Gestion Financière procède à une analyse interne du risque de crédit et des conditions de marché pour sélectionner ou céder un titre. Le Délégué de Gestion Financière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité)

Le FCP pourra investir, à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, dans des titres souverains non notés ou ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits « *High Yield* » (titres à caractère spéculatif), (selon la même méthodologie qu'explicitée ci-avant), cette limite pouvant être portée à 20 % maximum uniquement pour des titres souverains de la zone euro. L'exposition globale de ces titres ne pourra en aucun cas être supérieure à celle de l'indicateur de référence. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le Délégué de Gestion Financière.

Au global (titres acquis et titres dont la notation a été abaissée), le FCP ne pourra être exposé au-delà de 20 % en titres non notés ou ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français, ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF/ trackers²), ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou de droit européen ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au R214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

Ces fonds peuvent être spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement, par exemple sur les obligations à haut rendement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegon.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, Déléataire de Gestion Financière du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 4 et 7, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrants les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains *Medium Term Notes*, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations *callable* et obligations *puttable* dans la limite de 70 % de l'actif net.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;

- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationaux ». À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, etc.). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.
- **Risque de taux:** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit:** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de change:** il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'euro).
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS, etc.):** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante:** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, la détention de « titres à haut rendement/ high yield » (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'exposition à ce risque est limitée à 20 %.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres):** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement:** le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif de fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mise en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP.

- **Risque de liquidité**: le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**: la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont des dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 05/12/2024: changement du gestionnaire financier, AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V. a été nommée en tant que délégataire de gestion financière du FCP, et cela en remplacement du gestionnaire financier actuel OSTRUM ASSET MANAGEMENT; passage aux exigences du label ISR V3.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les analyses sont fournies par Ostrum à un client professionnel au sens de MIF, à la demande de cette dernière, pour nourrir les échanges dans le cadre du suivi des mandats gérés par Ostrum AM.

Ces communications revêtent un caractère confidentiel. Elles ne peuvent être utilisées dans un but autre que celui pour lequel elles ont été conçues et ne peuvent être reproduites, diffusées ou communiquées à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Les opinions et commentaires exprimés dans les analyses ont exclusivement pour vocation de permettre au client d'apprécier la qualité du service de gestion de son portefeuille fourni par Ostrum AM.

Ces informations ont ainsi pour unique finalité de permettre au client de s'assurer de la cohérence des avis rendus par Ostrum AM avec les décisions d'investissement prises dans le cadre du mandat de gestion. Ces informations ne sont donc en aucun cas destinées à permettre au client de prendre, y compris à titre exceptionnel, des décisions d'investissement dans un cadre externe à la gestion du mandat par Ostrum AM.

Cette analyse a été rédigée par Dorothée Dollfus, Gérante Fixed Income Ostrum Asset Management.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sur le premier trimestre, le fonds a eu une sensibilité à 100/110 % autour de celle de son indice.

L'idée était de se positionner à la baisse des taux dans un contexte d'émissions bien digérées par les investisseurs et dans la perspective des baisses de taux des banques centrales attendues en 2024.

Sur la courbe, nous avons cherché à entrer des positions de pentification parce que nous prévoyons une désinversion de la courbe dans un contexte de baisses des taux directeurs de la BCE. Par ailleurs, nous avons accru la surpondération sur les pays périphériques et les Agences en particulier en février.

L'appétit des investisseurs pour les émissions de début d'année, un environnement positif pour le risque guidé par une croissance qui tient dans les pays périphériques (en particulier) et des baisses de taux attendues de la BCE.

En fin de période, nous avons réduit les expositions aux dettes italiennes et françaises suite au fort resserrement depuis le début d'année. Sur la France, nous avons aussi réduit l'exposition en raison des chiffres de déficit supérieurs aux attentes. En février, nous avons entré des positions acheteuses de point-mort d'inflation euro dans un contexte d'inflation qui va prendre du temps à rebaisser vers l'objectif de la BCE, et une dynamique positive de l'inflation US.

Sur les taux internationaux, en janvier, nous avons entré des positions acheteuses de taux US contre taux euro et anglais pour des considérations de valorisation. Fin février, nous avons vendu des taux japonais à cause de la sortie de politique de taux négatifs qui s'est effectivement produite lors de la réunion de mars. Enfin, nous avons vendu tactiquement des taux US pour des considérations de valorisation mais aussi dans un contexte d'économie et d'inflation plus résilientes aux US.

En avril et en mai, le fonds a eu une sensibilité à 98/110 % autour de celle de son indice.

L'idée était de se positionner à la baisse des taux dans un contexte d'émissions bien digérées par les investisseurs et dans la perspective des baisses de taux des banques centrales attendues en 2024.

En avril, nous avons soldé une position à la pentification des courbes euro. En juin, nous avons réduit la sursensibilité à 100/103 % autour de celle de son indice.

Nous pensons en effet que malgré la première baisse des taux de la BCE de juin, le calendrier des prochaines baisses reste incertain. Ce qui devrait limiter le potentiel de baisse des taux sur les marchés souverains. En avril et en mai, sur la France, nous avons eu une sous-exposition en raison des chiffres de déficit supérieurs aux attentes, des revues des agences de notation en mai et compte tenu du bas niveau de spread contre Allemagne.

En juin, suite à la dissolution par le président français en juin, nous avons réduit notre exposition aux titres français (via la vente de futures OAT 10 ans) jusqu'à - 68 pb en sensibilité contributive sur un niveau moyen de spread France/Allemagne de 62 pb. Fin juin, cette sous-exposition a été réduite à - 25cts sur des niveaux entre 75 pb et 84 pb sur

le spread France/Allemagne. Par ailleurs, nous avons maintenu sur le trimestre une surpondération sur les pays périphériques et les Agences. Cependant, en juin, suite à l'émergence du risque politique en France, nous avons réduit notre surexposition sur les obligations périphériques. Nous avons aussi initié des couvertures sur les swaps spread afin de protéger en partie l'exposition sur les agences. Ces couvertures nous ont permis de réduire l'impact négatif de l'exposition aux spreads dans le fonds.

En avril et en mai, nous avons eu des positions acheteuses de point-mort d'inflation euro dans un contexte d'inflation qui va prendre du temps à rebaisser vers l'objectif de la BCE, et une dynamique positive de l'inflation US. En mai, nous avons soldé en gain les positions acheteuses de point-mort d'inflation euro suite à des chiffres d'inflation sous-jacente en zone euro plus bas et dans un contexte de dynamique redevenue négative sur les indexées US. En avril, nous avons vendu des taux US pour des considérations de valorisation mais aussi dans un contexte d'économie et d'inflation plus résilientes aux US. Nous avons clôturé en mai cette sous-pondération sur les taux US suite à la sous-performance des taux euro.

Au troisième trimestre, le fonds a eu en moyenne une sensibilité à 100/109 % autour de celle de son indice dans un contexte de baisses des taux BCE et d'émissions souveraines plus faibles au 4^e trimestre.

Ensuite, nous avons construit et renforcé tout au long du trimestre une position à la pentification des courbes euro avec les baisses de taux BCE et la normalisation attendue des courbes (QT). Nous avons conservé une vision prudente sur la dette française dans la perspective des discussions sur le budget à partir de septembre, puis, nous avons conservé et accru la sous-exposition à la France jusqu'à - 50 pb en sensibilité contributive. De plus, nous avons réduit la surexposition sur l'Espagne début juillet et nous sommes passés tactiquement à une surexposition sur l'Italie pour des considérations de valorisation.

Enfin, compte tenu de l'écartement opéré suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en France, nous avons soldé en juillet les couvertures sur les swaps spread qui avait été initiées en juin afin de protéger en partie l'exposition sur les agences. Début août, suite au rapport emploi US et suite à la hausse des taux par la BOJ, les taux surtout US ont baissé fortement et on a assisté à un débouclage des trades de Carry sur le Yen qui a entraîné une baisse forte des taux et un écartement de l'ensemble des spreads de crédit et souverain Euro. Par suite, nous avons mis en place une couverture pour se protéger de l'écartement sur les swaps spread, cette dernière a été soldée en perte.

Fin août, compte tenu du retour d'un contexte risk-on, nous avons profité des émissions primaires de fin août pour renforcer l'exposition sur les agences.

Sur la période, le fonds affiche une légère sous-performance.

Au 05/12/2024, le fonds fait en brut + 3,23 % contre + 3,43 % pour son indice. La sous-performance est liée au positionnement de durée et de courbe dans un contexte haussier sur les taux et d'aplatissement des courbes au 1^{er} et au 2^e trimestre. Au cours du troisième trimestre 2024, les positionnements de durée et de courbe ont été bénéfiques dans un contexte baissier sur les taux et de pentification des courbes, en particulier en septembre. Les surpondérations sur les obligations périphériques et les Agences ont été bénéfiques. Cependant, la sélection agences a pénalisé le fonds.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 70% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 5-7 ans + 30% Bloomberg Euro-Aggregate Government Related 5-7 ans

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	1,83 %	2,86 %
Sur 3 ans	-5,14 %	-1,81 %

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	2,19 %	2,86 %
Sur 3 ans	-4,13 %	-1,81 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	1,83 %	2,86 %
Sur 3 ans	-5,14 %	-1,81 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	2,34 %	2,86 %
Sur 3 ans	-3,70 %	-1,81 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	55 818 566,82	67 604 084,78	123 422 651,60
DEUTSCHLAND REP 0% 15-02-31	14 614 581,31	19 114 174,39	33 728 755,70
FRANCE O.A.T. 1.500% 25-05-31	21 087 472,18	—	21 087 472,18
DEUTSCHLAND REP 0% 15-08-31	18 224 910,31	1 746 345,35	19 971 255,66
SPANISH GOV'T 3.100% 30-07-31	17 972 733,68	—	17 972 733,68
SPANISH GOV'T 3.250% 30-04-34	8 084 070,35	8 120 929,56	16 204 999,91
DEUTSCHLAND REP 0% 15-02-30	7 013 781,31	7 361 228,80	14 375 010,11
FRANCE O.A.T. 0.500% 25-05-29	—	10 869 435,85	10 869 435,85
BTPS 3.150% 15-11-31	9 976 278,53	—	9 976 278,53
SPANISH GOV'T 1.950% 30-07-30	—	9 696 585,86	9 696 585,86

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 114,90 % selon la méthode de l'engagement,
- 163,85 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010613430,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000423360,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013241049,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0000423378.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Aegon a mis en place un cadre mondial de rémunération, conçu conformément aux règles, directives et interprétations applicables en matière de gouvernance. Toutes les entités d'Aegon, y compris Aegon AM, se conforment à ce cadre, qui est révisé et approuvé chaque année. En outre, Aegon AM se conforme aux directives applicables en matière de rémunération équitable, selon les besoins de chaque pays et/ou stratégie au sein de l'entreprise.

Le système de rémunération du personnel (d'investissement) d'Aegon AM, y compris les membres de l'équipe d'investissement European Fixed Income, se compose d'un salaire de base compétitif et, dans la plupart des cas, d'une rémunération variable. La rémunération variable liée à la performance est déterminée en fonction de la réalisation de divers objectifs commerciaux, notamment la surperformance à long et à court terme des fonds, les revenus de la gestion d'actifs, la rentabilité, les objectifs stratégiques et les facteurs de durabilité tels que l'engagement des employés et la satisfaction des clients. La direction attribue ensuite la rémunération variable provenant de cette enveloppe aux employés éligibles, à sa discrétion, en tenant compte de leurs performances individuelles.

Pour les preneurs de risques significatifs, la rémunération variable est versée à 50 % immédiatement (en espèces) et 50 % différée, avec une période d'acquisition des droits de trois ans. Les montants différés sont théoriquement investis dans des stratégies sélectionnées d'Aegon AM pendant la période d'acquisition des droits. Pour les autres employés participants, la rémunération variable est versée immédiatement et uniquement en espèces.

Vous trouverez un aperçu d'Aegon AM NL dans le tableau ci-dessous.

Rémunération variable par type d'employé

Type d'employé	Rémunération variable cible	Preneurs de risques significatifs
Cadres supérieurs	20-67 %	Oui
Gestionnaires de portefeuille principaux	67-100 %	Principalement
Professionnels de l'investissement	50-67 %	Non
Professionnels de l'investissement juniors	Non éligibles	Non
Négociateurs	11 %	Non

	Effectif	Rémunération totale (€'000s)
Aegon Investment Management B.V.	391	60,284
<i>dont</i>		
Rémunération fixe	391	50,205
Rémunération variable	391	10,079

	Actifs sous gestion (€'000s)	% of AUM
Aegon Investment Management B.V.	120,633,587	100
<i>dont</i>		
Compte de Tiers	120,591,806	100
Compte de Tiers (ventes affiliées)	41,780	0

Veuillez noter que les chiffres relatifs aux actifs sous gestion sont ceux au 31 décembre 2024.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	289 208 725,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	289 208 725,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 193 868,41
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	290 402 594,13
Créances et comptes d'ajustement actifs	647 377,45
Comptes financiers	1 696 889,75
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 344 267,20
Total de l'actif I+II	292 746 861,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	281 040 965,13
Report à nouveau sur revenu net	2 501 951,16
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 206 911,97
Capitaux propres I	288 749 828,26
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	288 749 828,26
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 193 868,41
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 193 868,41
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 739 577,60
Concours bancaires	63 587,06
Sous-total autres passifs IV	2 803 164,66
Total Passifs : I+II+III+IV	292 746 861,33

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	3 475 415,31
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	35 399,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	551 488,24
Sous-total produits sur opérations financières	4 062 302,55
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-12 320,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-517 314,82
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-5 875,55
Sous-total charges sur opérations financières	-535 510,37
Total revenus financiers nets (A)	3 526 792,18
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 834 085,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 834 085,05
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 692 707,13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	595 287,86
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 287 994,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 447 727,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-46 780,30
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 400 946,98
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 693 057,35
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 094 004,33

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 172 150,63
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-368,23
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 172 518,86
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-2 568,49
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 175 087,35
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 206 911,97

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice composite 70% Bloomberg Euro Treasury 5-7y + 30% Bloomberg Euro Aggregate Gov-Related 5-7y ; et
- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), hors titres d'État.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	90 281 625,08	145 448 173,72	221 654 127,47	168 847 797,32	288 749 828,26
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE C EN EUR					
Actif net	42 123 921,86	96 983 366,78	130 365 811,24	62 330 760,70	191 059 776,27
Nombre de titres	236 249,07702	582 043,22194	863 752,52984	401 543,30028	1 208 749,49257
Valeur liquidative unitaire	178,30	166,62	150,92	155,22	158,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,42	-1,64	-15,30	-0,24	2,78
Capitalisation unitaire sur revenu	2,47	-0,08	-0,75	-0,01	1,24
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE D EN EUR					
Actif net	47 444 643,50	40 656 887,80	80 865 249,21	100 694 344,50	92 040 413,69
Nombre de titres	360 735,80852	332 873,48571	735 792,44954	896 510,59747	809 958,77955
Valeur liquidative unitaire	131,52	122,13	109,90	112,31	113,63
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,94	0,73	0,00	0,00	2,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-10,43	-0,17	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,82	0,75	0,69	0,72	0,75
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	6,22	5,41	4,17	3,08	3,23
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE E EN EUR					
Actif net	440 073,89	6 604 168,21	9 280 027,83	5 210 378,01	4 596 218,36
Nombre de titres	2 703,05087	43 255,69028	66 868,55676	36 377,98203	31 403,21338
Valeur liquidative unitaire	162,80	152,67	138,78	143,22	146,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,39	-1,51	-14,04	-0,21	2,57
Capitalisation unitaire sur revenu	2,82	0,48	-0,19	0,47	1,65
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE GP EN EUR					
Actif net	272 985,83	1 203 750,93	1 143 039,19	612 314,11	1 053 419,94
Nombre de titres	2 544,84232	11 948,19525	12 463,00705	6 459,31664	10 858,28507
Valeur liquidative unitaire	107,27	100,74	91,71	94,79	97,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	-0,99	-9,27	-0,14	1,70
Capitalisation unitaire sur revenu	2,01	0,48	0,01	0,45	1,24

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit:

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché de la zone Asie Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Dans le contexte actuel de crise des marchés financiers, les cours contribués ou diffusés sur des bases de données intégrés dans la valorisation du portefeuille peuvent différer des prix de transactions.

2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours wm Reuters relevé à 16 heures, heure de Londres.

3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évalués à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours wtm Reuters relevé à 16 heures, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances. Les opérations d'échange et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le lundi.
12. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de mars.

Les frais de recherche sont paramétrés avec un taux de 0,02 % et la cotisation AMF est paramétrée avec un taux de 0,00085 %.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part C	Part D	Part E	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net		1 % TTC maximum		0,70 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net		Non significatif		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération		Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net		Néant.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^o du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services:

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les:

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part E et D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part GP et C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	168 847 797,32
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	197 652 724,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-79 986 742,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 692 707,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 400 946,98
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 172 518,86
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-685 086,83
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	288 749 828,26

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE C		
Parts souscrites durant l'exercice	901 895,26842	143 055 791,29
Parts rachetées durant l'exercice	-94 689,07613	-14 961 633,19
Solde net des souscriptions/rachats	807 206,19229	128 094 158,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 208 749,49257	
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE D		
Parts souscrites durant l'exercice	476 800,36404	53 778 265,18
Parts rachetées durant l'exercice	-563 352,18196	-63 901 819,19
Solde net des souscriptions/rachats	-86 551,81792	-10 123 554,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	809 958,77955	
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE E		
Parts souscrites durant l'exercice	1 619,02487	235 738,17
Parts rachetées durant l'exercice	-6 593,79352	-965 536,95
Solde net des souscriptions/rachats	-4 974,76865	-729 798,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 403,21338	
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	6 040,54283	582 930,27
Parts rachetées durant l'exercice	-1 641,57440	-157 753,06
Solde net des souscriptions/rachats	4 398,96843	425 177,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 858,28507	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR OBLI EUROPE C FR0000423378	Capitalisation	Capitalisation	EUR	191 059 776,27	1 208 749,49257	158,06
LBPAM ISR OBLI EUROPE D FR0000423360	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	92 040 413,69	809 958,77955	113,63
LBPAM ISR OBLI EUROPE E FR0010613430	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	4 596 218,36	31 403,21338	146,36
LBPAM ISR OBLI EUROPE GP FR0013241049	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 053 419,94	10 858,28507	97,01

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	289 208,73	289 208,73	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 696,89	0,00	0,00	0,00	1 696,89
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-63,59	0,00	0,00	0,00	-63,59
HORS-BILAN					
Futures	NA	63 822,44	0,00	0,00	0,00
Options	NA	7 004,24	13 995,24	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		360 035,41	13 995,24	0,00	1 633,30

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	1 521,27	39 247,84	226 712,84	21 726,76
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 696,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-63,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	43 593,82	86 457,87	-62 532,17	-3 697,06
Options	0,00	0,00	0,00	13 995,24	7 004,24	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 633,30	0,00	0,00	59 110,33	132 709,95	164 180,67	18 029,70

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	24,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-63,59	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-39,40	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	289 208,73	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	289 208,73	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	0,00	0,00
Caceis Bank		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	130 173,16
	Dépôts de garantie en espèces	517 200,84
	Collatéraux	3,45
Total des créances		647 377,45
Dettes		
	Achats à règlement différé	2 489 615,00
	Rachats à payer	7 477,59
	Frais de gestion fixe	234 270,61
	Autres dettes	8 214,40
Total des dettes		2 739 577,60
Total des créances et des dettes		-2 092 200,15

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	794 088,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 005 249,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 141,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 605,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 287 994,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 287 994,99
Report à nouveau	2 501 951,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 789 946,15

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1 500 010,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 500 010,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 500 010,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 500 010,20
Total	1 500 010,20
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	722 380,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	722 380,08
Report à nouveau	2 501 951,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 224 331,24
Affectation :	
Distribution	607 469,08
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 616 862,16
Capitalisation	0,00
Total	3 224 331,24
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	809 958,77955
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,75
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	52 096,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	52 096,67
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	52 096,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	52 096,67
Total	52 096,67
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	13 508,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13 508,04
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 508,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	13 508,04
Total	13 508,04
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 094 004,33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 094 004,33
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 094 004,33

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 371 095,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 371 095,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 371 095,85
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 371 095,85
Total	3 371 095,85
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 623 337,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 623 337,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 623 337,78
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 623 337,78
Capitalisation	0,00
Total	1 623 337,78
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	81 011,43
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	81 011,43
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	81 011,43
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	81 011,43
Total	81 011,43
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 559,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 559,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 559,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	18 559,27
Total	18 559,27
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			289 208 725,72	100,16
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			289 208 725,72	100,16
Banques commerciales			50 986 851,09	17,66
AFD 3.625% 20-01-35	EUR	1 600 000	1 620 327,15	0,56
AFD 3.875% 03-04-40	EUR	1 500 000	1 495 979,87	0,52
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 2.875% 21-01-30	EUR	3 500 000	3 512 202,00	1,22
BPI FRANCE E 3.0% 25-05-32	EUR	2 100 000	2 081 869,47	0,72
BPI FRANCE E 3.375% 25-05-34	EUR	2 000 000	2 032 062,00	0,70
Council of Europe Development Bank 2.625% 11-01-34	EUR	6 000 000	5 854 685,22	2,03
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 2.875% 17-01-33	EUR	1 000 000	1 002 059,14	0,35
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 2.875% 25-03-32	EUR	1 500 000	1 504 917,49	0,52
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.0% 15-11-29	EUR	8 930 000	8 790 727,10	3,04
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.625% 10-01-34	EUR	7 000 000	6 875 742,64	2,38
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	EUR	9 000 000	8 864 644,97	3,07
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	3 000 000	3 018 827,04	1,05
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31-03-32	EUR	3 900 000	3 921 685,15	1,36
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 2.875% 09-07-31	EUR	400 000	411 121,85	0,14
Services aux collectivités			212 997 034,84	73,77
A2A EX AEM 0.625% 15-07-31	EUR	2 500 000	2 116 294,75	0,73
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	5 000 000	5 167 895,62	1,79
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	1 800 000	1 537 946,50	0,53
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.5% 20-10-29	EUR	12 380 000	12 549 752,11	4,35
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.95% 20-02-35	EUR	700 000	693 688,95	0,24
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEM 1.0% 14-03-31	EUR	25 500 000	23 113 764,07	8,00
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-07-33	EUR	10 400 000	10 661 869,83	3,69
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-01-35	EUR	5 000 000	4 948 905,69	1,71
BELGIQUE 4% 28/03/2032	EUR	4 380 000	4 680 359,95	1,62
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.1% 22-06-30	EUR	10 000 000	8 780 717,75	3,04
CADES 3.125% 01-03-30 EMTN	EUR	6 500 000	6 624 404,35	2,29
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.125% 25-05-35	EUR	6 000 000	5 825 790,11	2,02
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.75% 14-01-32	EUR	350 000	352 408,55	0,12
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	EUR	3 550 000	3 424 494,99	1,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	600 000	511 959,30	0,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-31	EUR	20 280 000	18 950 721,35	6,56
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 0.75% 18-06-31	EUR	1 000 000	879 562,19	0,30
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.625% 15-06-35	EUR	650 000	659 286,05	0,23
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.375% 18-07-38	EUR	1 025 000	1 109 227,54	0,38
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 18-10-30	EUR	6 030 000	5 288 565,65	1,83
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.4% 15-05-30	EUR	5 650 000	5 729 097,17	1,98
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31	EUR	10 500 000	10 527 712,39	3,65
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.35% 01-03-35	EUR	6 700 000	6 507 042,56	2,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	25 670 000	26 261 949,25	9,13
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.65% 01-08-35	EUR	600 000	594 687,03	0,21

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 03-07-31	EUR	2 000 000	2 084 179,85	0,72
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 28-01-40	EUR	500 000	477 613,88	0,17
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 14-06-33	EUR	200 000	212 194,07	0,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	2 800 000	2 458 814,34	0,85
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	4 350 000	4 384 985,39	1,52
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.125% 22-10-31	EUR	1 500 000	1 520 015,82	0,53
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	3 000 000	2 994 567,53	1,04
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.0% 15-06-35	EUR	1 000 000	984 655,22	0,34
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.1% 30-07-31	EUR	12 300 000	12 703 968,06	4,40
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-01-41	EUR	1 870 000	1 804 561,41	0,62
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	EUR	2 850 000	2 980 812,91	1,03
SPAIN GOVERNMENT BOND 5.75% 30-07-32	EUR	10 580 000	12 892 562,66	4,46
Services aux professionnels			2 112 711,38	0,73
UNEDIC 3.375% 25-11-33 EMTN	EUR	2 100 000	2 112 711,38	0,73
Services de télécommunication diversifiés			3 023 027,69	1,05
PROXIMUS 3.75% 27-03-34 EMTN	EUR	3 000 000	3 023 027,69	1,05
Services financiers diversifiés			14 595 189,97	5,05
CASSA DEP 0.75% 30-06-29 EMTN	EUR	200 000	183 270,55	0,06
CASSA DEP 3.375% 11-02-32 EMTN	EUR	1 100 000	1 089 562,63	0,38
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	200 000	207 935,18	0,07
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-26	EUR	100 000	97 664,63	0,03
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 2.65% 31-01-28	EUR	1 000 000	1 011 225,38	0,35
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	400 000	412 384,25	0,14
NEDWBK 2.625% 10-01-34	EUR	1 000 000	972 258,02	0,34
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.625% 24-01-31	EUR	1 200 000	1 199 550,87	0,42
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.875% 19-03-32	EUR	1 250 000	1 256 536,81	0,44
NRWBANK 0.25% 26-01-32 EMTN	EUR	500 000	419 556,60	0,15
NRWBANK 2.5% 13-02-32 EMTN	EUR	4 800 000	4 716 980,72	1,62
NRWBANK 3.0% 31-05-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 038 965,79	0,36
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 08-06-33	EUR	300 000	315 089,82	0,11
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 06-03-34	EUR	300 000	307 075,91	0,11
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 27-02-40	EUR	1 400 000	1 367 132,81	0,47
Transport routier et ferroviaire			5 493 910,75	1,90
SNCF EPIC 0.625% 17-04-30 EMTN	EUR	5 000 000	4 491 395,29	1,55
SOCIETE NATLE SNCF 3.625% 03-04-35	EUR	1 000 000	1 002 515,46	0,35
Total			289 208 725,72	100,16

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	734	0,00	-697 200,00	86 457 860,00
EURO BUND 0625	-456	952 570,00	0,00	-58 746 480,00
EURO-OAT 0625	-38	15 050,00	0,00	-4 662 220,00
EURO SCHATZ 0625	289	77 680,00	0,00	30 909 995,00
LONG GILT FUT 0625	8	0,00	-13 479,12	876 525,06
SHORT EUR-BTP 0625	118	0,00	-4 720,00	12 683 820,00
XEUR FGBX BUX 0625	-31	106 320,00	0,00	-3 697 060,00
Sous-total 1.		1 151 620,00	-715 399,12	63 822 440,06
2. Options				
EUREX BOBL 04/2025 PUT 117.75	-49	11 925,54	0,00	2 907 954,00
EUREX BOBL 04/2025 PUT 118.25	-52	0,00	-10 660,00	4 096 287,00
LIFFE 3M EURIBOR 06/2025 CALL 98	77	0,00	-28 875,00	3 578 863,75
LIFFE 3M EURIBOR 06/2025 CALL 98.25	-77	14 918,75	0,00	-791 117,25
LIFFE 3M EURIBOR 06/2025 PUT 97.875	-77	1 925,00	0,00	11 207 494,38
Sous-total 2.		28 769,29	-39 535,00	20 999 481,88
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 180 389,29	-754 934,12	84 821 921,94

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	289 208 725,72
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	425 455,17
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 357 746,32
Autres passifs (-)	-3 242 098,95
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	288 749 828,26

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE C	EUR	1 208 749,49257	158,06
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D	EUR	809 958,77955	113,63
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE E	EUR	31 403,21338	146,36
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	EUR	10 858,28507	97,01

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	168 582 634,16	217 011 713,38
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	136 376 718,79	199 389 942,21
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 376 718,79	199 389 942,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	185 414,31	1 261 663,12
Négo­ciés sur un marché réglementé ou assimilé	185 414,31	1 261 663,12
Titres de créances négociables	185 414,31	1 261 663,12
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	11 662 413,66	1 809 105,06
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 662 413,66	1 809 105,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	20 301 497,14	14 267 718,06
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	20 301 497,14	14 267 718,06
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	56 590,26	283 284,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	56 590,26	283 284,93
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	893 918,41	19 067 574,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	893 918,41	19 067 574,27
COMPTES FINANCIERS	20 114 168,42	14 316 882,25
Liquidités	20 114 168,42	14 316 882,25
TOTAL DE L'ACTIF	189 590 720,99	250 396 169,90

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	165 682 976,42	240 692 760,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	538 696,69
Report à nouveau (a)	3 423 499,40	3 985 319,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-264 904,66	-22 491 792,02
Résultat de l'exercice (a,b)	6 226,16	-1 070 857,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	168 847 797,32	221 654 127,47
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 431 535,59	14 373 532,29
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	20 366 348,77	14 090 247,29
Dettes représentatives de titres donnés en pension	20 366 348,77	14 090 247,29
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	65 186,82	283 285,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	56 590,26	283 285,00
Autres opérations	8 596,56	0,00
DETTES	210 101,03	14 366 153,64
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	210 101,03	14 366 153,64
COMPTES FINANCIERS	101 287,05	2 356,50
Concours bancaires courants	101 287,05	2 356,50
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	189 590 720,99	250 396 169,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	21 139 000,00
XEUR FBTP BTP 0623	0,00	2 307 000,00
XEUR FOAT EUR 0623	0,00	1 302 300,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	950 880,00
EURO-OAT 0624	3 076 080,00	0,00
US 10Y ULT 0624	106 119,80	0,00
JAP GOVT 10 0624	892 491,16	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	10 255 560,00
EURO BUND 0624	1 333 800,00	0,00
EURO BOBL 0624	19 629 500,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	21 245 700,00	0,00
EURO BTP 0624	238 020,00	0,00
LIFFE LG GILT 0624	1 870 331,60	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps d'inflation		
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	4 200 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	418 004,83	68 035,81
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 377 027,83	685 374,25
Produits sur titres de créances	0,00	1 400,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 792,56	29 114,40
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	5 917,60
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 797 825,22	789 842,06
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	391 491,25	59 158,26
Charges sur instruments financiers à terme	6 655,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 360,57	18 589,90
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	402 506,82	77 748,16
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 395 318,40	712 093,90
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 431 635,97	1 332 799,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-36 317,57	-620 705,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	42 543,73	-450 151,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 226,16	-1 070 857,15

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché de la zone Asie Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Dans le contexte actuel de crise des marchés financiers, les cours contribués ou diffusés sur des bases de données intégrés dans la valorisation du portefeuille peuvent différer des prix de transactions.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16 heures, heure de Londres.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16 heures, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances. Les opérations d'échange et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.
9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé. Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le lundi.
12. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de mars.

Les frais de recherche sont paramétrés avec un taux de 0,02 % et la cotisation AMF est paramétrée avec un taux de 0,00085 %.

Frais de gestion

1. La commission de souscription est, pour partie, acquise au fonds, le solde rémunère le réseau placeur.
2. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,00 % TTC de l'actif pour les parts C, D et E et de maximum 0,70 % TTC de l'actif pour la part GP. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
3. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions) est de 0,95 % TTC pour les parts C et D, de 0,60 % TTC pour la part E et de 0,45 % pour la part GP sur l'actif moyen annuel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts C et GP	Capitalisation	Capitalisation
Parts D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	221 654 127,47	145 448 173,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	155 668 158,91	258 068 755,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-213 052 894,28	-171 435 819,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 510 646,32	869 662,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 185 723,15	-13 393 714,74
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 819 816,59	3 237 707,14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 365 634,92	-3 956 458,06
Frais de transactions	-82 157,90	-82 282,91
Différences de change	-4 120,08	1 354,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 847 107,14	3 775 015,86
Différence d'estimation exercice N	1 333 598,16	-3 513 508,98
Différence d'estimation exercice N-1	3 513 508,98	7 288 524,84
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	294 024,04	-21 566,74
Différence d'estimation exercice N	36 939,04	-257 085,00
Différence d'estimation exercice N-1	257 085,00	235 518,26
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-219 235,25	-235 993,99
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-36 317,57	-620 705,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	168 847 797,32	221 654 127,47

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	292 748,07	0,17
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 083 970,72	80,60
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	136 376 718,79	80,77
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	185 414,31	0,11
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	185 414,31	0,11
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	4 074 690,96	2,41
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 074 690,96	2,41
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	48 517 351,60	28,73
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	48 517 351,60	28,73

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	136 083 970,72	80,60	0,00	0,00	0,00	0,00	292 748,07	0,17
Titres de créances	185 414,31	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	20 301 497,14	12,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 114 168,42	11,91
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	20 366 348,77	12,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 287,05	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 074 690,96	2,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	44 317 351,60	26,25	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200 000,00	2,49

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 502 485,16	0,89	6 818 966,90	4,04	128 055 266,73	75,84
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	185 414,31	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 172,10	1,46	17 841 325,04	10,57
Comptes financiers	20 114 168,42	11,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 366 348,77	12,06
Comptes financiers	101 287,05	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 074 690,96	2,41
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	21 245 700,00	12,58	23 829 500,00	14,11	3 442 151,60	2,04

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 JPY		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	89 530,38	0,05	10 494,64	0,01	3 707,41	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	193,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51 804,57	0,03	0,00	0,00	16 406,26	0,01	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	892 491,16	0,53	106 119,80	0,06	0,00	0,00
Autres opérations	1 870 331,60	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	217 978,85
Dépôts de garantie en espèces	453 595,73
Collatéraux	222 343,83
TOTAL DES CRÉANCES	893 918,41
DETTES	
Rachats à payer	84 474,43
Frais de gestion fixe	117 412,20
Autres dettes	8 214,40
TOTAL DES DETTES	210 101,03
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	683 817,38

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE C		
Parts souscrites durant l'exercice	212 347,37110	32 121 290,88
Parts rachetées durant l'exercice	-674 556,60066	-101 682 418,80
Solde net des souscriptions/rachats	-462 209,22956	-69 561 127,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	401 543,30028	
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D		
Parts souscrites durant l'exercice	1 078 827,56261	118 613 806,78
Parts rachetées durant l'exercice	-918 109,41468	-101 529 532,69
Solde net des souscriptions/rachats	160 718,14793	17 084 274,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	896 510,59747	
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE E		
Parts souscrites durant l'exercice	34 813,32855	4 824 949,44
Parts rachetées durant l'exercice	-65 303,90328	-9 190 697,06
Solde net des souscriptions/rachats	-30 490,57473	-4 365 747,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 377,98203	
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	1 178,91882	108 111,81
Parts rachetées durant l'exercice	-7 182,60923	-650 245,73
Solde net des souscriptions/rachats	-6 003,69041	-542 133,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 459,31664	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	701 479,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	670 831,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 441,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 884,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 662 413,66
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	11 662 413,66
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			11 662 413,66

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 423 499,40	3 985 319,75
Résultat	6 226,16	-1 070 857,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 429 725,56	2 914 462,60
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 204,71	-652 804,86
Total	-5 204,71	-652 804,86
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE D		
Affectation		
Distribution	645 487,63	507 696,79
Report à nouveau de l'exercice	2 769 308,51	3 072 330,67
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 414 796,14	3 580 027,46
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	896 510,59747	735 792,44954
Distribution unitaire	0,72	0,69
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 223,15	-12 932,51
Total	17 223,15	-12 932,51
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 910,98	172,51
Total	2 910,98	172,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	538 696,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-264 904,66	-22 491 792,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-264 904,66	-21 953 095,33
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-96 740,70	-13 222 212,91
Total	-96 740,70	-13 222 212,91
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-159 330,32	-7 676 014,18
Total	-159 330,32	-7 676 014,18
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 912,39	-939 277,73
Total	-7 912,39	-939 277,73
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-921,25	-115 590,51
Total	-921,25	-115 590,51

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	248 433 172,90	90 281 625,08	145 448 173,72	221 654 127,47	168 847 797,32
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE C en EUR					
Actif net	199 236 384,75	42 123 921,86	96 983 366,78	130 365 811,24	62 330 760,70
Nombre de titres	1 143 220,18598	236 249,07702	582 043,22194	863 752,52984	401 543,30028
Valeur liquidative unitaire	174,27	178,30	166,62	150,92	155,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,16	0,42	-1,64	-15,30	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	2,94	2,47	-0,08	-0,75	-0,01
Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D en EUR					
Actif net	47 424 777,06	47 444 643,50	40 656 887,80	80 865 249,21	100 694 344,50
Nombre de titres	366 524,58687	360 735,80852	332 873,48571	735 792,44954	896 510,59747
Valeur liquidative unitaire	129,39	131,52	122,13	109,90	112,31
+/- values nettes unitaire non distribuées	1,60	1,94	0,73	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-10,43	-0,17
Distribution unitaire sur résultat	0,85	0,82	0,75	0,69	0,72
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	5,22	6,22	5,41	4,17	3,08
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE E en EUR					
Actif net	428 632,82	440 073,89	6 604 168,21	9 280 027,83	5 210 378,01
Nombre de titres	2 703,05087	2 703,05087	43 255,69028	66 868,55676	36 377,98203
Valeur liquidative unitaire	158,57	162,80	152,67	138,78	143,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,96	0,39	-1,51	-14,04	-0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	3,23	2,82	0,48	-0,19	0,47
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE GP en EUR					
Actif net	1 343 378,27	272 985,83	1 203 750,93	1 143 039,19	612 314,11
Nombre de titres	12 876,87673	2 544,84232	11 948,19525	12 463,00705	6 459,31664
Valeur liquidative unitaire	104,32	107,27	100,74	91,71	94,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,28	0,25	-0,99	-9,27	-0,14
Capitalisation unitaire sur résultat	2,15	2,01	0,48	0,01	0,45

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-30	EUR	200 000	175 626,00	0,10
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	EUR	100 000	85 994,00	0,05
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	EUR	250 000	292 748,07	0,18
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.0% 15-11-29	EUR	12 100 000	11 785 282,31	6,98
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	5 000 000	5 042 304,37	2,99
LAND HESSEN 0.0% 10-06-26	EUR	300 000	281 148,00	0,16
LAND HESSEN 0.0% 14-04-26	EUR	100 000	94 054,00	0,06
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 0.0% 28-09-26	EUR	500 000	465 450,00	0,27
LBBW 0.375% 18-02-27 EMTN	EUR	100 000	90 414,11	0,06
NRWBANK 0.25% 26-01-32 EMTN	EUR	500 000	413 652,24	0,24
NRWBANK 3.0% 31-05-30 EMTN	EUR	1 000	1 041,60	0,01
RENTEN 0 09/22/27	EUR	600 000	545 238,00	0,32
TOTAL ALLEMAGNE			19 272 952,70	11,42
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.45% 20-10-30	EUR	100 000	106 023,77	0,06
OKB 0 10/08/26	EUR	100 000	92 939,00	0,06
TOTAL AUTRICHE			198 962,77	0,12
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	2 900 000	2 682 015,08	1,59
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.85% 22-10-34	EUR	600 000	602 264,26	0,36
BGB 0.1 06/22/30	EUR	1 000 000	856 861,42	0,50
TOTAL BELGIQUE			4 141 140,76	2,45
ESPAGNE				
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	10 800 000	10 383 693,64	6,15
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-26	EUR	100 000	93 744,00	0,06
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 2.65% 31-01-28	EUR	1 000 000	991 991,48	0,58
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	400 000	406 642,67	0,24
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	EUR	10 500 000	9 540 654,02	5,65
SPGB 0 1/2 04/30/30	EUR	3 800 000	3 327 246,36	1,98
TOTAL ESPAGNE			24 743 972,17	14,66
ETATS-UNIS				
IBRD 0 01/15/27	EUR	100 000	92 477,00	0,05
TOTAL ETATS-UNIS			92 477,00	0,05
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	1 700 000	1 523 244,03	0,90
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.0% 30-04-27	EUR	200 000	183 838,00	0,11
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.25% 09-03- 29	EUR	600 000	533 844,74	0,32
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.625% 24-01- 31	EUR	200 000	200 758,10	0,12
TOTAL FINLANDE			2 441 684,87	1,45

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPPEMEN 0.01% 25-11-28	EUR	100 000	86 999,55	0,05
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPPEMEN 2.875% 21-01-30	EUR	1 500 000	1 496 361,43	0,88
CADES 0.6% 25-11-29	EUR	1 500 000	1 330 801,72	0,79
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	8 500 000	7 151 390,00	4,24
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	12 210 000	11 028 922,03	6,54
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL ZCP 23-11-28	EUR	1 300 000	1 133 873,00	0,67
TOTAL FRANCE			22 228 347,73	13,17
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 1.5% 18-06-30	EUR	2 500 000	2 315 088,11	1,37
TOTAL GRECE			2 315 088,11	1,37
IRLANDE				
IRLANDE 2.40% 15-05-30	EUR	6 000 000	6 077 495,41	3,60
TOTAL IRLANDE			6 077 495,41	3,60
ITALIE				
CASSA DEP 0.75% 30-06-29 EMTN	EUR	200 000	174 563,34	0,10
CASSA DEP 2.125% 21-03-26 EMTN	EUR	300 000	292 259,05	0,17
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	200 000	204 238,74	0,12
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	8 560 000	8 707 476,70	5,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	12 700 000	12 859 546,79	7,62
TOTAL ITALIE			22 238 084,62	13,17
LETTONIE				
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 17-01-28	EUR	100 000	102 299,34	0,06
TOTAL LETTONIE			102 299,34	0,06
LITUANIE				
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 14-06-33	EUR	200 000	212 713,41	0,12
TOTAL LITUANIE			212 713,41	0,12
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.25% 15-03-30	EUR	7 700 000	7 528 222,49	4,46
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	310 000	316 629,09	0,19
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 30-07-30	EUR	14 700 000	15 018 312,03	8,89
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	1 800 000	1 843 659,74	1,09
TOTAL LUXEMBOURG			24 706 823,35	14,63
PAYS-BAS				
BNG BANK NV 0.625% 19-06-27	EUR	500 000	469 712,55	0,28
NEDWBK 3.0% 20-04-33	EUR	900 000	941 018,90	0,56
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	2 500 000	2 143 250,00	1,27
TOTAL PAYS-BAS			3 553 981,45	2,11
POLOGNE				
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	300 000	309 881,85	0,18
TOTAL POLOGNE			309 881,85	0,18
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	EUR	3 000 000	2 626 920,98	1,56
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	500 000	492 970,33	0,29
TOTAL PORTUGAL			3 119 891,31	1,85

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 08-06-33	EUR	300 000	314 769,93	0,19
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 06-03-34	EUR	300 000	306 152,01	0,17
TOTAL SLOVAQUIE			620 921,94	0,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			136 376 718,79	80,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			136 376 718,79	80,77
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	200 000	185 414,31	0,11
TOTAL FRANCE			185 414,31	0,11
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			185 414,31	0,11
TOTAL Titres de créances			185 414,31	0,11
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 137	11 662 413,66	6,91
TOTAL FRANCE			11 662 413,66	6,91
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 662 413,66	6,91
TOTAL Organismes de placement collectif			11 662 413,66	6,91
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	EUR	6 500 000	5 589 610,00	3,31
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.0% 15-11-29	EUR	500 000	486 995,14	0,29
NRWBANK 3.0% 31-05-30 EMTN	EUR	999 000	1 040 554,31	0,61
TOTAL ALLEMAGNE			7 117 159,45	4,21
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.45% 20-10-30	EUR	3 900 000	4 134 927,05	2,45
TOTAL AUTRICHE			4 134 927,05	2,45
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPPEMEN 0.01% 25-11-28	EUR	1 900 000	1 652 991,49	0,98
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 2.875% 17-01-33	EUR	1 000 000	1 016 398,50	0,60
TOTAL FRANCE			2 669 389,99	1,58
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.25% 15-03-30	EUR	5 700 000	5 572 840,04	3,30
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28	EUR	690 000	704 755,07	0,42
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15-11-28	EUR	100 000	102 425,54	0,06
TOTAL LUXEMBOURG			6 380 020,65	3,78
TOTAL Titres donnés en pension			20 301 497,14	12,02

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes représentatives des titres données en pension			-20 296 584,52	-12,02
Indemnités sur titres données en pension			-69 764,25	-0,04
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	166	45 960,00	0,02
EURO BTP 0624	EUR	2	480,00	0,00
EURO BUND 0624	EUR	10	2 800,00	0,00
EURO-OAT 0624	EUR	-24	-8 080,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	EUR	201	810,00	0,00
JAP GOVT 10 0624	JPY	-1	-1 284,78	0,00
LIFFE LG GILT 0624	GBP	16	5 052,93	0,01
US 10Y ULT 0624	USD	-1	-202,55	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			45 535,60	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			45 535,60	0,03
Autres instruments financiers à terme				
Swaps d'inflation				
FIX/0.0/CPIEMU/0.0	EUR	4 200 000	-8 596,56	-0,01
TOTAL Swaps d'inflation			-8 596,56	-0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-8 596,56	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			36 939,04	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	218,75	202,55	0,00
APPEL MARGE CACEIS	JPY	210 000	1 284,78	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-41 970	-41 970,00	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-4 320	-5 052,93	-0,01
TOTAL Appel de marge			-45 535,60	-0,03
Créances			893 918,41	0,53
Dettes			-210 101,03	-0,12
Comptes financiers			20 012 881,37	11,85
Actif net			168 847 797,32	100,00
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE D	EUR	896 510,59747	112,31	
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE GP	EUR	6 459,31664	94,79	
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE E	EUR	36 377,98203	143,22	
Parts LBPAM ISR OBLI EUROPE C	EUR	401 543,30028	155,22	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR OBLI EUROPE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	645 487,63	EUR	0,72	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	645 487,63	EUR	0,72	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI EUROPE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500TCYVCZCY5LEF52

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 93,57% % maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate Government related)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>8.49</td><td>8.3</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	8.49	8.3
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	8.49	8.3					
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 42,66% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.						

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.43	7.47
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	8.25	8.14

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	37,66%	21,44%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investi par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

- — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.



Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BTPS 3.500% 15-02-31	Obligations	Gouvernement	9,08%	Italie
EUROPEAN INVT BK 1.000% 14-03-31	Obligations	Gouvernement	7,99%	Supranational
FRANCE O.A.T. 1.500% 25-05-31	Obligations	Gouvernement	6,55%	France
SPANISH GOV'T 5.750% 30-07-32	Obligations	Gouvernement	4,46%	Espagne
SPANISH GOV'T 3.100% 30-07-31	Obligations	Gouvernement	4,39%	Espagne
REP OF AUSTRIA 2.500% 20-10-29	Obligations	Gouvernement	4,34%	Autriche
EUROPEAN INVT BK 3.000% 15-07-33	Obligations	Gouvernement	3,69%	Supranational
BTPS 3.150% 15-11-31	Obligations	Gouvernement	3,64%	Italie
KFW 2.750% 17-01-35	Obligations	Finance	3,06%	Allemagne
KFW 2.000% 15-11-29	Obligations	Finance	3,04%	Allemagne
BELGIAN GOVT 0.100% 22-06-30	Obligations	Gouvernement	3,04%	Belgique
KFW 2.625% 10-01-34	Obligations	Finance	2,38%	Allemagne
CAISSE AMORT DET 3.125% 01-03-30	Obligations	Gouvernement	2,29%	France

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

BTPS 3.350% 01-03-35	Obligations	Gouvernement	2,25%	Italie
COUNCIL OF EUROP 2.625% 11-01-34	Obligations	Gouvernement	2,02%	Supranational



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 45,85%.

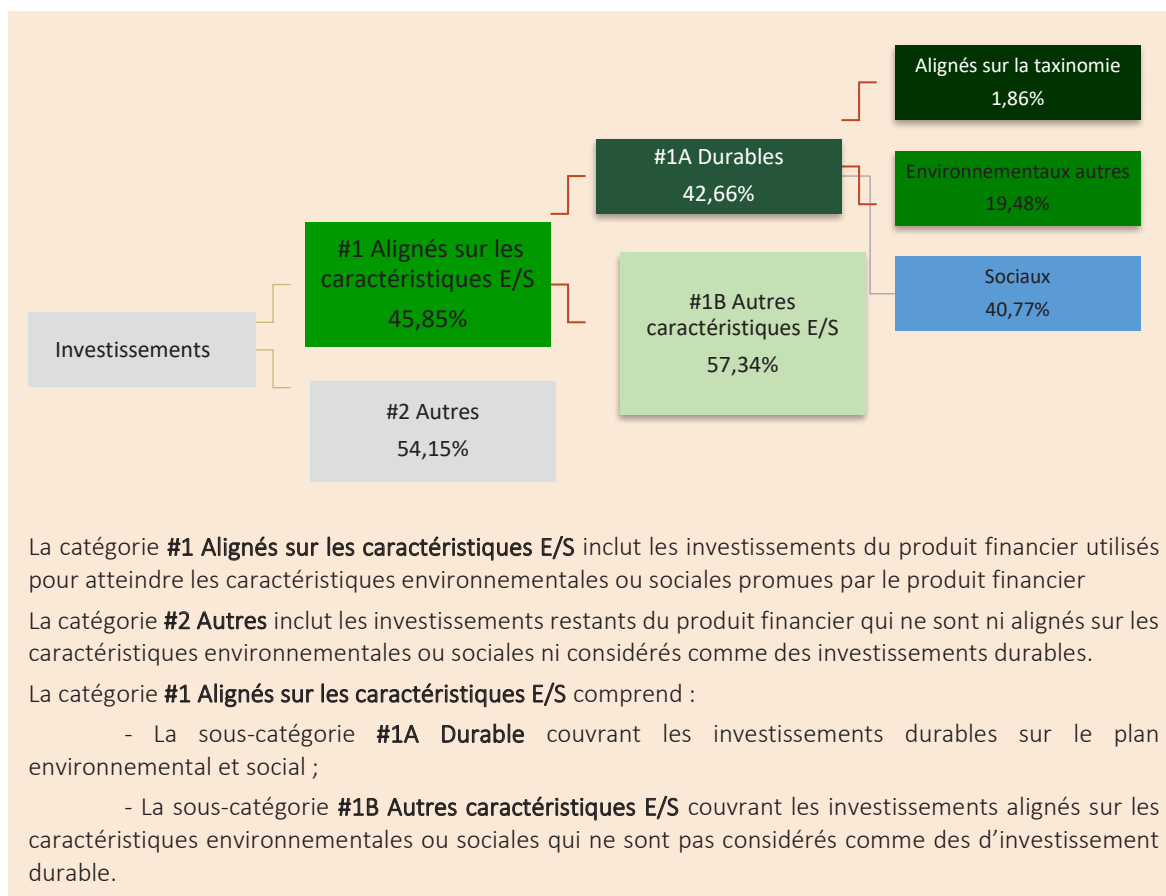
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 42,66% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 19,48% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40,77% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,86% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,95% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	1,04%
Finance	16,29%
Fonds	2,01%
Gouvernement	76,18%
Industrie	1,9%
Services aux collectivités	2,52%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,05% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,05%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0,73% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

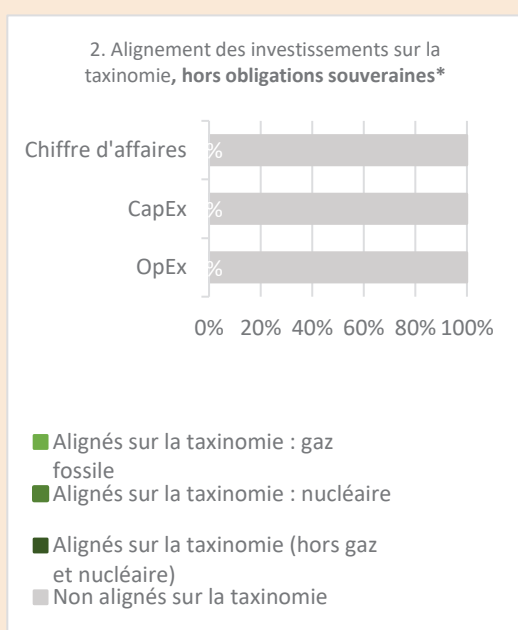
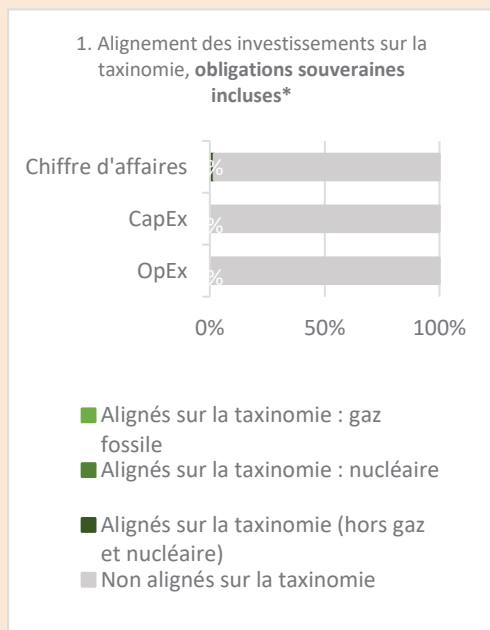
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 76,18%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,75% % et 0% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 19,48% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,77% au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 54,15% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique de vote aux assemblées obligataires d'Aegon Investment Management B.V, délégataire de gestion de l'OPC. LBP AM a délégué l'exercice des droits de vote attachés aux titres en portefeuille au délégataire de gestion dont La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site <https://www.aegonam.com/en/responsible-investment>



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



LBPAM ISR OBLI EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

LBPAM ISR OBLI EUROPE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM ISR OBLI EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LBPAM ISR OBLI EUROPE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.07.24 17:44:51 +0200

